

Hebdomadaire www.lasemaine.fr   

JEUDI 17 MARS 2022 / N°607

la Semaine DE NANCY

UKRAINE
Nancy
solidaire
des réfugiés



GRAND NANCY THERMAL

La sortie de crise ?

► **MÉTROPOLE**
Ça grince
ou ça coince ?

► **DESTINATION NANCY**
2022, année
à enjeux

► **THÉÂTRE DE LUNÉVILLE**
Des factures
derrière le rideau



► **PARTICIPATION**
Frédéric Dabi:
« Un second tour
Macron-Le Pen
peut être
un tue-l'amour »

► **SPORT**
Le Sluc remis
dans le sens
de la marche

**PROTÉGER LES SIENS
EN SOUTENANT
LES AUTRES**



+X

**DU 1^{ER} MARS AU 30 AVRIL 2022 INCLUS :
LES MOMENTS SOLIDAIRES.**

Venez découvrir l'offre auprès de votre
conseiller en agence ou à distance.

**BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**



Document à caractère publicitaire et promotionnel. Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable légal par les articles L512-7 et suivants du CHF et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. 2 rue François de Cuvier 57000 Metz - RCS Metz 356 801 571 - Société de sous-traitement en assurance souscrite à l'ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Shutterstock.com/Yanick.

2€ La Semaine de Nancy, tous les jeudis // 75/77 rue Saint-Georges, 54000 NANCY // Tél. : 03 83 32 52 11 // Directeur de la publication : Stéphane Getto // www.lasemaine.fr
Journal habilité à publier des annonces administratives, judiciaires et légales sur tout le département de la Meurthe-et-Moselle

10 / LA SEMAINE DU 17 MARS 2022

Une Semaine à...

Grand Nancy / JUSTICE

Nancy Thermal: il n'y avait plus de concession mais il y en a encore...

La **MÉDIATION** entre la Métropole et les opposants au projet tel qu'il était conçu, proposée par la cour administrative d'appel de Nancy a **PORTÉ SES FRUITS**. Il appartient désormais à la juridiction d'entériner ce compromis.

L'exécutif métropolitain et tout particulièrement François Werner, premier vice-président délégué à l'attractivité, au développement économique, au tourisme et à Nancy Thermal, a longtemps dialogué avec les requérants avant d'aboutir à un accord de médiation qui sort non pas comme un lapin du chapeau d'un quelconque prestidigitateur amateur de thermalisme, mais qui prend en compte les réalités du projet: 270 emplois directs, plus de 1000 emplois indirects, une carte majeure pour le rayonnement de Nancy. Une stratégie de la main tendue qui s'est opérée sans rejeter les évolutions demandées par les opposants, qui dénonçaient des irrégularités dans l'attribution du contrat de concession et exigeaient un encadrement des tarifs des équipements aquatiques pour les rendre accessibles à toutes les familles. Finalement, chaque partie ayant écouté l'autre, un compromis a pu être trouvé scellant ainsi l'armistice judiciaire et assurant, si l'accord est validé par la juridiction d'appel, une ouverture du site au printemps 2023.

Raboter les points les plus aigus de la discorde

Souvenons-nous: le 9 juillet 2021, le tribunal administratif de Nancy résiliait le contrat de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation de Nancy Thermal. Après l'énoncé de ce jugement, les deux parties décidaient de faire appel. Élément nouveau et non des moindres: devant l'enchevêtrement de difficultés créées par cette situation alors que les travaux n'étaient pas stoppés, la cour administrative d'appel proposait une médiation aux deux parties qui ont compris tout l'intérêt que leur offrait l'exploration de cette voie. Après de longs rounds d'affrontement, la Métropole et les opposants sont descendus du ring pour se parler, tenter de mieux de se comprendre et s'efforcer de



ritairement détenue par la Métropole. Enfin, pour montrer sa bonne volonté, le Grand Nancy propose que ces avancées majeures soient complétées par la création d'un comité de suivi où les requérants seront représentés aux côtés de l'exploitant et de la Métropole. Comité de suivi qui ne sera pas là pour faire bien dans le décor mais qui sera doté d'un avis consultatif, notamment sur les tarifs. D'autre part, une étude sur la préservation du patrimoine architectural et l'intégration du projet sera élaborée à partir d'un cahier des charges écrit en concertation avec les requérants.

Alors, tout ça pour ça? Précisons que, pour être entérinée, la médiation fera l'objet d'un vote lors du conseil métropolitain du 31 mars avant signature par la Métropole, le groupement concessionnaire et les requérants. Dernière étape du processus apaisant: la transmission à la cour administrative d'appel, qui détient le pouvoir de mettre le point final ou de relancer la machine. Ce que personne n'imagine désormais. Temps perdu ou temps gagné? Nous dirons plutôt dynamique de la médiation. Après les incompréhensions, on passe à une autre phase sous le signe du gagnant-gagnant.

Pierre Taribo

raboter les points les plus aigus de la discorde. Contrat rempli puisqu'après trois mois d'échanges, la médiation a permis d'identifier les évolutions du contrat de concession qui semble, toujours sous réserve de l'approbation de la justice administrative, en mesure de satisfaire les deux parties.

Les tarifs, l'actionnariat et le comité de suivi

Quelles sont les évolutions qui permettent de faire sauter le verrou? Elles sont de deux ordres. Elles portent sur les tarifs du pôle sport-loisirs et les condi-

tions d'accès à la piscine ronde pour les résidents de la Métropole. Pour les habitants, les tarifs de ces installations seront identiques à ceux pratiqués au sein de l'Aquapôle métropolitain. Par ailleurs, des créneaux horaires spécifiques permettront aux Grands Nancéiens l'accès à la piscine ronde à ces mêmes tarifs.

Autre obstacle à lever: la constitution de l'actionnariat de la société concessionnaire qui bouge et se modifie dans le sens souhaité par les requérants, qui n'obtiennent pas une gestion en régie mais apprécient la création d'une société d'économie mixte très locale et majo-

Hervé Féron: « Aujourd'hui, c'est le meilleur qui arrive »

Le maire de Tomblaine et vice-président de la Métropole a toujours assumé sa position au premier rang des requérants. Non qu'il aime s'asseoir sur la solidarité majoritaire ou qu'il se délecte à pratiquer une sorte de double jeu. Pas dans le caractère du bonhomme, qui avance sans détour vers le but qu'il s'est fixé. Aujourd'hui satisfait, il préfère avoir chanté ses désaccords à la tête de la chorale plutôt que de se taire et de se recroqueviller dans un pauvre rôle figurant.

Quel est votre état d'esprit?

« L'important, c'est d'avoir un résultat dans lequel les deux parties ont contribué. »

Votre position n'était quand même pas très confortable?

« Non, pourquoi? Lorsque j'ai décidé d'attaquer ce projet en justice, j'étais président du

groupe d'opposition. En devenant vice-président de la Métropole, j'ai toujours eu la même position. J'ai attaqué un projet. Je n'étais pas contre Nancy Thermal mais opposé à ce qu'on nous proposait. Je pourrais dire j'avais raison mais ce n'est pas ça qui compte. L'essentiel, ce sont les évolutions que nous avons obtenues. »

Sans vous et le groupe des requérants, le projet allait dans le mur?

« Dans la première version, la Métropole engageait 85 millions d'euros dans un projet sur 30 ans. Dans le même temps, le business plan du concessionnaire confirmait que les bénéfices seraient reversés aux actionnaires sous forme de dividendes. Je trouvais ça scandaleux, je l'ai dit, dénoncé et ce combat a payé. »

Ce n'est pas le seul point anguleux qui s'arrondit

« Ce qui disparaît aussi, c'est le fonds de pension qui était dans la structure gestionnaire. Il est remplacé par une société d'économie mixte dont la Métropole sera l'actionnaire majoritaire. Elle va investir à la même hauteur, sauf que les bénéfices n'iront pas à l'actionnariat. On peut même penser que le Grand Nancy va récupérer 70 millions d'euros dans l'histoire. Je ne fais pas le malin. Je constate aussi que la médiation a permis d'évoluer sur les tarifs. Aujourd'hui, c'est le meilleur qui est arrivé. La raison l'a emporté. Quand on a le souci de l'intérêt public, on est content. Je le suis. En plus ça arrive à point car nous avons le gros problème de la piscine de Gentilly. Si nous n'avions pas cette solution, imaginez dans quelle situation nous serions! »

Propos recueillis par Pierre Taribo